

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 303

présenté par  
Mme Genevard et Mme Laclais

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 2, après les mots :

« à l'éducation, »

insérer les mots :

« à l'apprentissage et à la formation professionnelle, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inclure l'apprentissage et la formation professionnelle dans la liste des politiques publiques qui sont adaptées aux spécificités de la montagne. Des expérimentations en faveur de l'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle gagnent à être menées en zone de montagne, notamment celles ciblées sur une plus grande utilisation des moyens de communication numériques.